

CONSEIL GENERAL DE LA NEUVEVILLE

Séance ordinaire du mercredi 4 octobre 2023, tenue dès 19.30 h au Centre des Epancheurs.

Présidence : Mme Céline Känel

Procès-verbal : Mme Sophie Wahlen, adjointe au chancelier

Mme C. Känel, présidente, FOR : ouvre la séance. Elle salue les conseillers généraux, les membres du Conseil municipal, la Chancellerie, la presse et les citoyen-ne-s qui sont présent-e-s. Puis elle déclare : « *J'espère que vous avez toutes et tous passé un très bel été. Nous reprenons ce soir les dossiers politiques à traiter. Le nombre d'auditeurs est toujours stable, c'est-à-dire proche du néant. Bon, la concurrence est rude au Centre des Epancheurs, ce soir, puisqu'au 1^{er} étage est projeté un Agatha Christie. Qu'à cela ne tienne, j'ai le plaisir de nous voir (presque) toutes et tous réunis ici pour ce troisième Conseil général de l'année 2023. Ceci afin de rendre notre cité encore plus belle et plus fonctionnelle. Avouons que parfois, il flotte comme une légère impression de rester en surface des débats, peut-être ratons-nous certaines possibilités de plonger au cœur de vraies questions ? Ne me comprenez pas mal, le Conseil général me semble une excellente formule et il fonctionne bien. Mais, je pense que chacune et chacun d'entre nous peut contribuer à encore améliorer cette occasion unique de débattre et de décider ensemble des priorités pour La Neuveville. Pour terminer avec la politique fédérale, les élections 2023 du Conseil national et du Conseil des Etats approchent à grands pas. C'est, là aussi, l'occasion de donner les futures orientations pour notre nation. De voter pour des personnes capables, investies et visionnaires. Jeunes ou moins jeunes, femmes ou hommes, rurales ou urbaines, de gauche ou de droite. Et pourquoi pas pour une candidate ou un candidat du Jura bernois ? Merci de votre attention et une bonne séance à toutes et tous. Sur ces mots, je passe la parole au Chancelier pour l'appel.* »

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 juin 2023
3. Règlement de la crèche municipale Bidibule – Révision partielle : arrêté du Conseil général (D. Bloch)
4. Position CM et décision CG sur la motion PSN (V. Stöpfer) « Implémenter une section "Marche à suivre pour les subventions à la commission des loisirs" sur le site Internet de La Neuveville » (A. Louis)
5. Position CM et décision CG sur la motion PLR (L. Longo) « Révision du Règlement du Conseil général » (C. Frioud Auchlin)
6. Position CM et décision CG sur la motion PLR (M. Cochet) « Donner à La Neuveville les moyens d'investir concrètement dans des projets durables » (K. Michel)
7. Position CM et décision CG sur la motion PSN (H. Wingo/J. Moeckli) « Davantage de places de garde dans la crèche municipale » (D. Bloch)
8. Position CM et décision CG sur le postulat PSN (C. Brazier) « Rendre Saint-Joux plus accessible aux personnes ayant une mobilité réduite, aux seniors et aux personnes en situation de handicap » (A. Kurth)
9. Réponse à l'interpellation PSN (C. Brazier) « Subventions à la piscine du Landeron » (A. Louis)
10. Réponse à l'interpellation PSN (H. Wingo) « Piscine du SMT » (C. Frioud Auchlin)
11. Rapport CM en réponse au postulat PSN (H. Wingo) « Logements à prix modéré » (D. Bloch/ A. Kurth)
12. Interventions parlementaires et développements
13. Questions simples et traitement
14. Communications

1. Appel

L'appel nominal fait constater la présence de 32 conseillères et conseillers.

Forum Neuvevillois (FOR) : Mmes Bucciarelli Sophie, Orha Sanda, Von Dach Stéphanie

- MM. Althaus Damien, Chapuis Yann, Guillaume Alain, Nicolet Christophe, Weber Stéphane
- Parti Libéral-Radical (PLR)** : Mmes Andrey Odyle, Aeschlimann-Blaser Karin, Honsberger Anne
MM. Burkhalter Luc, Cochet Matthieu, Junod Cédric, Longo Luca, Teutsch Fabian
- Parti Socialiste Neuvevillois (PSN)** : Mmes Brazier Caroline, Moeckli Joëlle, Petrig Anna, Valentina, Stoepfer Véronique, Torres Adele, Wingo Celeste, Wingo Helvetia
- Parti Les Vert·e·s La Neuveville (PVN)** : Mmes Maillat Fanny, Mamie Sabine
MM. Louis Cyprien, Mamie Richard, Voisard Clovis, Zuberbühler Jean-Claude
- Union démocratique du centre (UDC)** : M. Gutmann Anton Tony
- Sans parti** : M. Gerz Francis
- Excusés** : MM. Canepa Mel (FOR), Kraus Basil (PVN), Niederer Julien (PLR)

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 juin 2023

A l'unanimité, le procès-verbal est accepté, sans modification.

3. Règlement de la crèche municipale Bidibule – Révision partielle : arrêté du Conseil général (D. Bloch)

Message du Conseil municipal : « Suite à l'introduction de l'Ordonnance cantonale sur les programmes de soutien à l'enfance, à la jeunesse et à la famille (OEJF du 24 novembre 2021), impliquant un changement de l'autorité cantonale responsable, et à l'introduction des bons « Kibons », le Règlement de la crèche municipale Bidibule doit subir des modifications. La compétence en revient au Conseil général. Les changements sont surlignés en jaune sur le projet de révision partielle, dont l'entrée en vigueur est prévue avec effet rétroactif au 1er août 2023. Le Conseil général est ainsi appelé à approuver la révision partielle proposée que le Conseil municipal préavise favorablement. »

Mme D. Bloch, conseillère municipale : indique qu'il est important de réviser ce règlement qui correspondait à une situation antérieure. Depuis 2020, le financement a changé. Les parents domiciliés dans le canton de Berne peuvent désormais faire garder leur/s enfant/s en crèche dans n'importe quelle commune du canton et demander des subventionnements par l'objet de "Kibons". La surveillance des crèches a aussi changé. Elle dépend maintenant de l'autorité cantonale bernoise qui vient faire des contrôles réguliers. Pour ces raisons, le Règlement de la crèche doit être modifié. Elle demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme J. Moeckli, PSN : « Le Parti socialiste neuvevillois soutient la révision du Règlement de la crèche municipale Bidibule. Nous saluons la qualité de cette crèche et les réformes mises en œuvre ces dernières années, qui ont été très appréciées par la population de La Neuveville. En effet, cette crèche a reçu d'excellents retours de la part des parents, notamment pour ses grands espaces, ses activités et animations bénéfiques au bien-être et au développement des jeunes enfants. Nous félicitons le personnel pour ses initiatives, telles que les sorties en forêt, les fêtes d'anniversaire, et les excursions dans notre région, y compris au Papillorama, au Zoo de La Chaux-de-Fonds, et au Musée d'Histoire Naturelle de Neuchâtel. Nous saluons également les actions entreprises par la directrice de la crèche, avec le soutien du service social régional, notamment la labélisation "Fourchette verte" pour des repas équilibrés, l'introduction du langage des signes, et l'adoption d'une ligne pédagogique axée sur la communication et les émotions des enfants. Des efforts ont également

été faits pour améliorer la gestion globale de la crèche, notamment les conditions de travail du personnel, les modalités d'inscription, la facturation, ainsi que l'infrastructure et le matériel. De plus, nous saluons la mise en place des bons de garde KiBon en 2020, qui ont amélioré l'accessibilité de la crèche pour les familles, indépendamment de leurs revenus. Petit bémol : Nous regrettons que cette aide ne bénéficie pas aux indépendant(e)s. Nous pensons que cette particularité devrait être adressée au niveau cantonal. En conclusion, nous notons malheureusement un manque de places de crèche à La Neuveville, ce qui nous a conduits à déposer une motion demandant la création de davantage de places de crèche. Nous vous remercions de votre attention. »

M. T. Gutmann, UDC : *« l'UDC approuve cette révision partielle et recommande aux jeunes gens de faire des enfants. »*

La parole n'étant plus requise, la présidente passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve la révision partielle du Règlement de la crèche municipale Bidibule.**

4. Position CM et décision CG sur la motion PSN (V. Stöpfer) « Implémenter une section "Marche à suivre pour les subventions à la commission des loisirs" sur le site Internet de La Neuveville » (A. Louis)

Position du Conseil municipal : « Le processus d'implantation d'une procédure de demande de subvention sur le site Internet de la Commune de La Neuveville est une étape cruciale dans la promotion et le soutien des activités sportives et culturelles. Il vise à simplifier et à rendre plus transparente la demande de financement pour les projets culturels et sportifs locaux, tout en facilitant la communication entre les demandeurs et les responsables de traitement des subventions. Tout d'abord, il est essentiel de concevoir une interface web conviviale et intuitive pour les utilisateurs. La conception devrait être centrée sur l'utilisateur, avec une navigation claire et des instructions détaillées sur la procédure de demande. Une présentation visuelle attrayante peut également aider à capter l'attention des demandeurs potentiels et à refléter l'importance accordée à la culture et au sport à La Neuveville. Le département des loisirs s'est approché de la société qui administre le site Internet de la Commune de La Neuveville, afin de demander une offre pour la création d'un formulaire pour les demandes de subventions. Nous avons transmis le modèle de la marche à suivre du Conseil du Jura bernois (CJB), afin qu'elle puisse établir une offre précise. Malgré la complexité du formulaire demandé, l'offre transmise par cette société s'élève à CHF 484.65 TTC, ce qui reste tout à fait abordable. L'implantation d'une marche à suivre pour les demandes de subventions sur le site Internet de la Commune de La Neuveville facilitera le travail des demandeurs ainsi que des personnes en charge de traiter ces demandes. En concevant une interface conviviale, en fournissant des informations claires sur les critères d'éligibilité, en automatisant le suivi et les notifications et en établissant un processus d'évaluation transparent, La Neuveville simplifie les démarches des différents acteurs concernés. La commission des loisirs a donné un préavis favorable à l'approbation de la motion. Pour toutes ces raisons, le Conseil municipal recommande au Conseil général d'accepter la motion. »

M. A. Louis, conseiller municipal : n'a rien à ajouter. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme V. Stöpfer, PSN : remercie le Conseil municipal pour l'étude complète effectuée et les démarches entreprises. Elle est satisfaite de la réponse donnée et en demande son acceptation par le Conseil général en déclarant la motion réalisée.

Mme K. Aeschlimann-Blaser, PLR : *« Au nom du Parti radical libéral, nous demandons d'accepter la motion "Implémenter une section Marche à suivre pour les subventions à la commission des loisirs sur le site Internet de La Neuveville". La mise en place d'un système de demandes officielles de subvention en ligne offrira au postulant et à la commune une vision plus claire et structurée de la marche à suivre dans la procédure d'octroi de subvention. Cette nouvelle procédure permettra entre autres une meilleure vision de la gestion du budget, une planification plus claire des subventions annuelles à octroyer, le respect des délais dans l'octroi des dépôts de demande, de mieux structurer les demandes de subventions en récoltant les données indispensables à leur traitement en amont et d'offrir une meilleure compréhension au demandeur de la marche à suivre. Le système se devra d'être convivial, facile d'utilisation pour encourager son utilisation et remplir sa fonction de manière optimale. »*

Mme S. Mamie, PVN : « *Le Parti Les Vert-e-s trouve cette motion du Parti socialiste tout à fait pertinente. Nous adhérons à tous les arguments évoqués par le Conseil municipal et soutenons l'acceptation de cette motion.* »

La parole n'étant plus requise, la présidente passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve cette motion.**

5. Position CM et décision CG sur la motion PLR (L. Longo) « Révision du Règlement du Conseil général » (C. Frioud Auchlin)

Position du Conseil municipal : « *Par courriel du 20 juin 2023, le motionnaire a fait part de sa volonté de retirer sa motion. Dès lors, le Conseil municipal ne prendra pas position sur celle-ci. Il est laissé le soin à M. Longo de déclarer formellement ce retrait en séance du Législatif et d'en donner les motifs s'il le souhaite.* »

M. L. Longo, PLR : informe qu'après discussion avec la Chancellerie municipale et après réflexion, il s'est rendu compte que c'était un grand travail qui était demandé à l'administration communale et aussi au Législatif de se pencher sur une réflexion du rôle du Conseil général et à sa structure. Il indique avoir pensé aux commissions de surveillance, notamment à la constitution d'une commission de gestion. Il souhaite prendre le temps de faire les choses bien et que ce travail soit réalisé de manière efficace. Dès lors, il décide de repousser cette motion qui sera remise sur la table dès la première séance de la prochaine législature. Il ne souhaite pas régler cette thématique durant l'année électorale.

Le Conseil général prend acte du retrait de cette motion.

6. Position CM et décision CG sur la motion PLR (M. Cochet) « Donner à La Neuveville les moyens d'investir concrètement dans des projets durables » (K. Michel)

Position du Conseil municipal : « *Pour information préalable, le Conseil municipal a décidé au début de l'année 2023 déjà d'étudier la mise en place d'un système de contracting pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures appartenant à des privés. Actuellement, un processus est en cours d'élaboration, afin de définir un concept avec des critères bien précis et établis sur une base légale. Pour mener à bien ce genre de projet, qui va dans le sens de la politique énergétique 2050 dictée par la Confédération, cette élaboration tiendra aussi compte des moyens financiers et en ressources humaines nécessaires pour savoir s'ils seront suffisants. Une PPE a approché le service de l'équipement avec un projet de contracting pour l'installation de panneaux photovoltaïques, mais aucun projet ne sera accepté avant l'entrée en vigueur des nouvelles mesures prévue en janvier 2024. Le Conseil municipal constate que cette motion porte sur un objet qui est déjà en traitement par l'Exécutif communal depuis le début de l'année 2023 et que le projet sera concrétisé pour janvier 2024. Au vu de ce qui précède, le Conseil municipal remercie l'auteur de cette motion et recommande au Conseil général son refus vu que le concept mentionné est déjà en cours d'élaboration.* »

M. K. Michel, conseiller municipal : « *La motion déposée le 14 juin par M. Cochet va dans le sens de la volonté du Conseil municipal et rejoint l'interpellation du 22 mars 2023 de M. Longo intitulée "Quid de la stratégie énergétique de La Neuveville". Ce sujet est traité par l'Exécutif communal depuis le début de l'année et sera soumis ces prochaines semaines aux diverses commissions concernées pour préavis. La présentation du projet est prévue à l'ordre du jour du Conseil général du 7 décembre 2023, c'est ce qui justifie la conclusion apportée au message que vous avez reçu qui recommande le rejet de cette motion.* » Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. M. Cochet, PLR : « *Je vais être aussi bref que possible et autant clair que nécessaire sur un sujet quelque peu complexe pour un profane. Qu'est-ce que le contracting ? Prenons l'exemple d'une PPE qui me tient à cœur et à laquelle je suis lié. Cette PPE importante de La Neuveville et fort bien gérée est composée de plusieurs dizaines de logements avec une surface de toit importante. Consciente des enjeux actuels, la copropriété en question, a le projet d'y installer des panneaux photovoltaïques.*

Comme vous pouvez l'imaginer, un projet d'une telle envergure représente des coûts importants, pas toujours supportables par les privés. Pour mener à bien un tel projet, il y a deux solutions : La première possibilité pour le/s privé/s est d'investir directement dans le projet en le finançant intégralement. Une autre solution est de faire appel à un contrat de contracting. Le privé met les surfaces à disposition et une entreprise ou une collectivité publique utilise ses surfaces et finance le projet. Généralement, les 2 parties se partagent le bénéfice. Dans notre exemple, la PPE en question pourrait donc signer un partenariat avec un grand groupe comme les BKW ou le Groupe E par exemple mais également privilégier une solution de proximité avec la commune. C'est dans ce cadre que la Commune de La Neuveville ou du moins certains de ces services ont été sollicités avant 2023 déjà. Les échanges ont pris du temps et à l'heure actuelle, la commune ne dispose pas de cadre légal permettant d'investir dans ce genre de projet. C'est dommage et il faut agir au plus vite d'où cette motion afin de faire avancer les démarches. Dans ce genre de partenariat entre les privés et le public, l'opération est comme l'on dit souvent gagnant – gagnant. Les 2 parties y trouvent leur compte. Je trouve donc dommage que l'on prenne le risque, (je ne dis pas que ce sera le cas) mais bien qu'on prenne le risque, que pour des raisons de lenteur administrative, ou d'autres priorités ou urgences inconnues à ce jour et qui pourraient survenir dans les prochaines semaines, que la commune passe à côté d'un projet comme celui-là au profit d'un acteur important du secteur énergétique. Il s'agit d'un projet concret sur lequel la commune peut passer de la parole aux actes en participant activement à la favorisation des énergies renouvelables. Plus qu'un label, nous parlons cette fois-ci de mesures concrètes. Voilà un bel exemple de priorisation et d'engagement. Le Conseil municipal recommande de voter contre. Je suis personnellement peu convaincu par l'argumentaire. Généralement, pour ne pas dire systématiquement, le Conseil municipal propose d'approuver dans ce genre de cas. Libre à vous d'apporter votre lecture à ce refus. Le but de cette motion est simple. J'assume ce léger coup de pression sur la commune et ceci afin de s'assurer pour le bien de toutes et tous que le cadre légal soit en place rapidement et que la commune ne passe pas à côté d'une belle opportunité. Cette situation vous en rappellera certainement une autre toujours liée au thème de l'énergie où il a fallu patienter longuement pour qu'une loi soit enfin disponible. Je pense bien entendu à la OECUREN, quel bon nom, vous l'aurez tous reconnu, la fameuse Ordonnance sur le fonds spécial relatif à l'encouragement communal pour une utilisation rationnelle de l'énergie. Ce n'est pas un vote qui changera le visage de notre commune mais cela sera intéressant de voir le positionnement des partis à ce sujet. Voter contre est relativement lourd symboliquement et peu justifiable. Voter pour signifie que l'on s'assure que le nécessaire sera fait et nous aurons droit à un bref rapport dans quelques mois. Cela n'engendrera pas de coût ou travail supplémentaire puisque nous aurions été informé-e-s (ou dû déjà être informé-e-s) à ce sujet. En cas de doute, abstenez-vous ! »

M. C. Voisard, PVN : « Les Vert-e-s sont très sensibles aux propositions innovantes qui vont dans le sens de ce qu'ils préconisent de longue date en matière de production durable d'énergie. En particulier lorsqu'il s'agit de favoriser une utilisation accrue des toits des constructions existantes ou des nouvelles constructions dans le but d'augmenter la production photovoltaïque locale, dont le potentiel est encore très loin d'être épuisé. Ceci dit, nous constatons que la motion sur laquelle nous sommes appelés à nous prononcer ce soir est, à entendre le Conseil municipal, déjà sur le point d'être réalisée. Par conséquent, nous ne voyons pas l'intérêt d'utiliser les ressources de l'administration pour répondre à un objet en voie d'achèvement, plutôt que de la laisser œuvrer à la rapide mise en œuvre de cet objet, que nous souhaitons. L'adoption de cette motion n'apportera pas de gain à notre avis. Nous soutenons donc l'avis du Conseil municipal et demandons le rejet de la motion. »

M. A. Guillaume, FOR : remercie M. Cochet pour ces informations détaillées. Il relève avoir été un peu surpris par le message du Conseil municipal qui propose de rejeter cette motion alors qu'elle aborde un thème important. Il ajoute qu'après en avoir discuté avec son collègue du Conseil municipal, il comprend cette position. Le Conseil municipal a déjà bien avancé dans ce projet. Le fait de déposer une motion alors que ce projet est en cours de réalisation ne fera que retarder ou compliquer les choses. Il propose au nom du Parti Forum de rejoindre l'avis du Conseil municipal et de refuser cette motion pour ne pas rallonger la réalisation de ce projet. Il donne rendez-vous au Conseil municipal le 7 décembre prochain pour se prononcer sur le projet de contracting.

Mme C. Brazier, PSN : « Le sujet de la durabilité est important et le Parti socialiste neuvevillois est content que la Commune ait pris les choses en main. Toutefois, la motion est déjà en réalisation, et nous arrivons à la même conclusion que le Conseil municipal. Nous vous proposons de rejeter la motion. »

La parole n'étant plus requise, la présidente passe au vote : **par 15 voix négatives, 7 voix positives et 10 abstentions, le Conseil général refuse cette motion.**

7. Position CM et décision CG sur la motion PSN (H. Wingo/J. Moeckli) « Davantage de places de garde dans la crèche municipale » (D. Bloch)

Position du Conseil municipal : « *Les motionnaires souhaitent voir augmenter les places de garde de la crèche municipale Bidibule au maximum possible dans ses locaux actuels, afin d'augmenter la capacité de garde en garantissant une qualité d'accueil comparable à celle d'aujourd'hui. Le Conseil municipal est conscient du besoin croissant de places en crèches des jeunes parents. Créer un équilibre entre leur vie de famille et leur vie professionnelle, tout en garantissant à leurs enfants un environnement bienveillant, stimulant et sécurisé relève souvent de la quadrature du cercle. En moyenne 27 enfants par an sont nés entre 2019 et 2022, ce qui représente environ 108 enfants en âge de fréquenter la crèche. La crèche municipale Bidibule offre à ce jour 24 places de garde par jour, qui sont toutes occupées. Les locaux et le personnel actuel permettent d'étendre l'offre à 30 places par jour au maximum, réparties en 4 groupes en fonction de leur âge (0-1 an, 1-2 ans, 2-3 ans, 3-4 ans) dans le respect des normes cantonales. Cette augmentation du nombre de places peut être organisée dès janvier 2024. L'augmentation du nombre de places, qui répond à un besoin, permettra, tout en maintenant la qualité de la prise en charge des enfants, de faire diminuer la longueur de la liste d'attente de places et aura un impact favorable sur la charge financière de la crèche. Au vu de ce qui précède, le Conseil municipal propose au Conseil général d'accepter la motion.* »

Mme D. Bloch, conseillère municipale : informe que la crèche a dû faire face à une augmentation du nombre de demandes de place de garde et a mis en place une liste d'attente. Elle relève qu'en 2020, la crise Covid19 a mis fortement à mal la fréquentation de la crèche. Les demandes de place de garde ont augmenté depuis cette année. Elle demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme J. Moeckli, PSN : « *À La Neuveville, une cinquantaine d'enfants sont inscrits à la crèche municipale Bidibule, que nous avons précédemment saluée pour l'excellence de ses services. Toutefois, nous observons que les places actuelles ne suffisent pas à répondre à la demande croissante des jeunes parents neuvevillois. Certaines familles sont contraintes de patienter plusieurs mois sur une liste d'attente pour inscrire leurs enfants à la crèche municipale, malgré la présence et les bonnes prestations d'autres établissements privés dans notre commune tels que la crèche privée Le Petit Jardin, les garderies, le travail des mamans de jour. Avec cette motion, le Parti socialiste vise à garantir l'accessibilité à des services de garde extrafamiliale de qualité, abordables et à délai raisonnable pour tous les parents qui en ont besoin. Cette offre doit être proactive, anticipant les besoins démographiques actuels et futurs tout en réduisant les listes d'attente. Une offre adéquate de places en crèche présente plusieurs avantages importants qui justifient notre intervention. Tout d'abord, elle favorise l'égalité des chances pour tous les enfants, quelle que soit leur situation familiale, en leur offrant un environnement de garde propice à leur développement social et personnel. Deuxièmement, elle promeut l'égalité des genres en permettant aux femmes de maintenir leur activité professionnelle sans interruption involontaire due au manque de places en crèche. Cela contribue à réduire les inégalités de revenu liées au genre. Troisièmement, les crèches soulagent les familles qui, d'un point de vue financier, ne peuvent pas se permettre une réduction de leur activité professionnelle, ou dont le métier ne permet pas de travailler à temps partiel. De plus, elles ont un impact positif sur l'économie locale en permettant aux jeunes parents de rester actifs professionnellement, ce qui contribue à la dynamique économique de la région. Il est à noter qu'une offre de garde en crèche est également un facteur attractif pour les jeunes parents qui envisagent de s'installer à La Neuveville et qui souhaitent concilier vie professionnelle et privée, renforçant ainsi l'attractivité de notre commune. Pour toutes ces raisons, le Parti socialiste neuvevillois vous recommande vivement d'adopter cette motion, qui sollicite de la commune la mise en œuvre des mesures nécessaires pour accroître la capacité d'accueil à La Neuveville en utilisant les locaux de la crèche municipale. Je vous remercie.* »

Mme F. Maillat, PVN : « *Le Parti Les Vert-e-s de La Neuveville est favorable à l'augmentation du nombre de places de garde à la crèche municipale Bidibule si cela reste conforme aux normes cantonales et vous suggère d'approuver cette motion.* »

Mme S. Orha, FOR : indique que le Parti Forum est favorable à cette motion. Tout de même, elle a une question. Elle souhaite savoir pourquoi passer par une motion si toutes les conditions étaient réunies afin d'augmenter de 6 places de garde à la crèche.

Mme J. Moeckli, PSN : remercie Mme Orha pour cette question. Elle relève que le Conseil municipal a mené beaucoup d'efforts afin de faciliter le travail du personnel de la crèche et améliorer la qualité des prestations. Il n'a pas fallu que cette motion soit déposée pour que le Conseil municipal soit réactif pour son offre de place en crèche. Elle ajoute que le but de cette motion est de soulever un manque qui paraît important aux yeux de la population.

Mme C. Känel, FOR, présidente : rappelle que chaque membre peut s'exprimer 2 fois au maximum sur le même point.

M. F. Gerz, sans parti : souhaite savoir si aujourd'hui, il y a assez de places disponibles ou s'il y a un besoin nécessaire d'augmenter le nombre de places en crèche.

Mme D. Bloch, conseillère municipale : répond qu'actuellement la crèche possède une liste d'attente d'enfants qui ne peuvent pas être pris en charge parce qu'il n'y pas assez de place disponible. Un contrôle a eu lieu par l'autorité cantonale qui régit les règles qui doivent être respectées pour l'accueil d'enfants dans les crèches. Elle relève qu'une crèche privée qui s'est installée à La Neuveville a également augmenté son nombre de places.

Mme S. Orha, FOR : réitère sa question. Pour 6 petites places, elle souhaite savoir pourquoi il faut passer par une motion alors qu'il y a le personnel et la surface nécessaires pour augmenter le nombre de places de garde. Elle demande si à chaque fois que le nombre de places devait augmenter il faudra déposer une motion.

Mme D. Bloch, conseillère municipale : répond que la situation globale de la crèche est évaluée chaque année, que ce soit pour les besoins de personnel et les conditions d'accueil qui changent régulièrement. Elle relève qu'il est embêtant que seulement six places de plus puissent être ouvertes car il y aurait le besoin d'en avoir plus.

M. L. Longo, PLR : indique que le canton de Berne fait la promotion d'aides financières à la création de places d'accueil pour enfants. C'est une aide qui est octroyée par l'Office fédéral des assurances sociales qui permet d'avoir des subventions supplémentaires à la création de nouvelles places en crèche. Il souhaite savoir si cette demande d'aides financières a été faite ou si elle va l'être. Il relève que le programme se termine au 31 décembre 2024. Il encourage à profiter de ce programme qui pourrait permettre d'avoir un/e employé/e supplémentaire ou d'augmenter la qualité du service de la crèche.

Mme D. Bloch, conseillère municipale : la motion n'est pas encore acceptée. Cette proposition sera évaluée en temps voulu.

La parole n'étant plus requise, la présidente passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve cette motion.**

8. Position CM et décision CG sur le postulat PSN (C. Brazier) « Rendre Saint-Joux plus accessible aux personnes ayant une mobilité réduite, aux seniors et aux personnes en situation de handicap » (A. Kurth)

Position du Conseil municipal : *« Le Conseil municipal porte une grande attention au développement d'une politique inclusive, notamment en ce qui concerne l'accès aux infrastructures communales. Les individus en situation de handicap, souvent, font face à des défis qui les désavantagent dans leur vie au sein de la société. Cela inclut des endroits inaccessibles et des obstacles techniques qui peuvent entraver leur participation dans divers aspects de la vie, tels que les interactions sociales. Cependant, ces inégalités peuvent être surmontées ou compensées en mettant en place des mesures appropriées visant à promouvoir la participation à la vie sociale. Ces actions doivent prendre en compte les spécificités de notre commune et les contraintes liées à l'aménagement local. La géographie de la Plage de St-Joux pose en effet des difficultés supplémentaires. En plus des infrastructures sanitaires et de baignade déjà mentionnées dans le postulat, divers obstacles tels que les chemins en gravier, les talus, les zones gazonnées, les pavés filtrants, les marches et les*

barrières entravent la mobilité des personnes à mobilité réduite. Il est donc essentiel d'étudier et de prendre en compte ces obstacles dans notre démarche d'évaluation. Il convient également de consulter les autorités responsables de la protection des rives du lac afin de déterminer les marges de manœuvre de notre commune. Actuellement, la Commune de La Neuveville souhaite compenser le manque d'accessibilité à St-Joux en favorisant le site de La Plage pour offrir un accès de baignade accueillant et sécurisé aux personnes en situation de handicap. L'installation de sanitaires adaptés, des places de stationnement existantes proches du site, un accès au lac plus adapté et les contraintes naturelles moindres nous permettent bientôt de proposer un lieu de baignade répondant aux besoins de toute la population. De plus, La Plage bénéficie d'une surveillance de sauvetage inscrite dans le contrat de prestations fourni par l'actuel exploitant du lieu. Ainsi, La Plage semble plus propice à un aménagement pratique qui tient compte des besoins des utilisateurs en situation de handicap. Afin d'améliorer l'accessibilité et les infrastructures nécessaires à St-Joux pour les personnes ayant une mobilité réduite, aux seniors et aux personnes en situation de handicap, le Conseil municipal propose d'accepter le postulat. »

M. A. Kurth, conseiller municipal : n'a rien à ajouter. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. L. Burkhalter, PLR : « Au nom du Parti libéral-radical, nous vous demandons d'accepter le postulat. Il est important de développer les infrastructures pour les personnes à mobilité réduite et de donner à toutes et à tous la possibilité de profiter de la magnifique plage de St-Joux. »

M. J.-C. Zuberbühler, PVN : « Après avoir nagé en tentant de décrypter le message du Conseil municipal qui passe des obstacles de St-Joux aux avantages de l'utilisation de la Plage par les personnes à mobilité réduite, le Parti Les Vert-e-s est favorable à toute action en faveur desdites personnes et recommande d'accepter ledit postulat. »

Mme C. Brazier, PSN : « Le Parti socialiste neuvevillois remercie le Conseil municipal pour sa réponse. Si le Conseil municipal admet que la baignade semble plus aisée à la Plage qu'à St-Joux, le Conseil municipal propose tout de même de penser à des aménagements pour les autres activités de loisirs qui se font à St Joux, comme les pique-niques, par exemple. Nous trouvons cette distinction intéressante et le Parti socialiste neuvevillois vous propose d'accepter ce postulat. »

M. T. Gutmann, UDC : relève que St-Joux est un point sensible au niveau des places de parc. Il suggère de trouver des solutions. Il demande d'accepter ce postulat.

M. A. Guillaume, FOR : indique que le fait d'améliorer l'accessibilité au lac pour les personnes handicapées à la Plage lui paraît opportun. Par contre, il ne comprend pas pourquoi accepter un postulat qui propose de faire ces améliorations à St-Joux. Sous réserve du fait que ces améliorations soient faites à la Plage et non à St-Joux, il propose d'accepter ce postulat.

Mme C. Känel, FOR, présidente : demande à M. A. Guillaume si son intervention va dans le sens d'une modification du postulat ou si c'est simplement une remarque.

M. A. Guillaume, FOR : confirme qu'il s'agit d'une remarque à l'intention du Conseil municipal.

La parole n'étant plus requise, la présidente passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve ce postulat.**

9. Réponse à l'interpellation PSN (C. Brazier) « Subventions à la piscine du Landeron » (A. Louis)

Réponse du Conseil municipal : « Le Parti Socialiste Neuvevillois demande des informations détaillées concernant la subvention de CHF 10'000.- versée chaque année à la piscine du Landeron. En 2008, le Conseil municipal a accordé une augmentation de la subvention à la piscine du Landeron, passant de CHF 4'000.- à CHF 10'000.-, afin d'alléger quelque peu le déficit annuel d'environ CHF 150'000.-. Les questions de l'interpellatrice sont les suivantes : "Quel est le retour de cette subvention ? Combien d'abonnements sont-ils achetés par des Neuvevillois et Neuvevilloises ?" Malheureusement, il est impossible de quantifier le taux de participation. En effet, la piscine du Landeron ne tient pas de statistiques différenciant les abonnements landeronnais de ceux

des neuvevillois. A-t-elle d'autres buts ? La subvention assure aussi un accès gratuit aux classes d'écoles neuvevilloises à la piscine. Cependant, il n'y a pas de réduction sur les entrées individuelles. Par ailleurs, il est important de souligner qu'avec la disparition de la piscine du SMT, il est crucial pour La Neuveville de conserver la possibilité de former les jeunes nageurs à la piscine du Landeron. »

Mme C. Brazier, PSN : remercie M. A. Louis pour sa réponse très claire.

Le Conseil général prend acte de la réponse du Conseil municipal.

10. Réponse à l'interpellation PSN (H. Wingo) « Piscine du SMT » (C. Frioud Auchlin)

Réponse du Conseil municipal : « Pour rappel, les SMT avaient annoncé la fermeture de la piscine à fin juin 2021 évoquant l'état des installations de traitement de l'eau (installation de chlorage et d'ozonisation), le coût de divers travaux urgents mais surtout l'absence d'un besoin pour les pensionnaires de l'institution. Suite à cette annonce, la Communauté scolaire de Gléresse-Douanne-Daucher ainsi que la Commune de La Neuveville ont décidé de financer les travaux urgents d'assainissement des installations techniques, afin de garantir une solution pour les élèves jusqu'à la démolition de la piscine. La fondation SMT s'est engagée, dans la convention que nous avons signée, à prévenir les communes concernées 6 mois à l'avance. Nous pouvons donc à ce niveau garantir que ces installations sont en ordre et peuvent être utilisées en toute sécurité. Dans l'interpellation, il est fait mention « de la construction d'une nouvelle piscine en partenariat avec le foyer SMT ». En fait, le financement de l'éventuelle future piscine serait à la charge complète de notre Commune. Les coûts estimés d'une telle piscine s'élèveraient à environ 5 millions de francs avec des frais d'exploitation non négligeables. Le Conseil municipal est arrivé à la conviction que cette construction serait trop lourde financièrement pour une commune comme la nôtre. Un certain nombre de piscines ont fermé leur porte obligeant les communes à trouver d'autres solutions. Les communes du plateau effectuent les tests aquatiques en été à la piscine du Landeron par exemple. Des discussions seront entreprises avec le corps enseignants le moment venu pour trouver, éventuellement avec nos communes voisines, des solutions pour l'apprentissage de la natation de nos enfants. Quant aux privés, aux groupes ou thérapeutes, ils devront se tourner vers d'autres piscines de la région. »

Le Conseil général prend acte de la réponse du Conseil municipal.

11. Rapport CM en réponse au postulat PSN (H. Wingo) « Logements à prix modéré » (D. Bloch/A. Kurth)

Rapport du Conseil municipal : « Comme demandé par le Parti Socialiste de La Neuveville, le Conseil municipal a mené une réflexion sur les parcelles vides appartenant à la Commune de La Neuveville et étudié la possibilité de les mettre à disposition pour un projet de construction de logements à loyer abordable. Les recherches effectuées montrent qu'à La Neuveville le prix moyen annuel de location d'un appartement s'élève à CHF 211.-/m², soit pour un appartement de 4 pièces un loyer mensuel d'env. CHF 1'700.-. Le Service Social Régional admet dans le calcul de ses budgets un loyer mensuel CHF 1'680.- charges comprises pour une famille de 4 personnes. Actuellement, la Municipalité est propriétaire de 12 appartements de 2-4 pièces répartis dans différents bâtiments communaux, dont le prix de location se situe au-dessous du prix du marché. Le recensement des parcelles disponibles pour un tel projet montre le peu de marge de manœuvre dont dispose le Conseil municipal, que ce soit pour s'engager dans une démarche pilotée par la Commune ou pour proposer des surfaces à des partenaires spécialisés dans la réalisation de projets de ce type, vu le peu de surfaces disponibles en m² et leurs caractéristiques peu favorables. Le Conseil municipal souhaite maintenir une politique sociale de location de ses appartements et soutenir un développement harmonieux du paysage neuvevillois de manière générale et des terrains dont il est propriétaire plus particulièrement. Il est soutenu dans cette tâche par le Service de la gestion du territoire. »

Le Conseil général prend acte de ce rapport.

12. Interventions parlementaires et développements

Il est donné lecture des interventions déposées ce soir, dont les titres figurent ci-après. Elles font partie intégrante du procès-verbal.

- Motion PLR (L. Longo) « Une reconnaissance pour les personnes reposant au Jardin du Souvenir »
- Motion sans parti (F. Gerz) « Travaux d'entretien à la route cantonale de la Grand-Rue et sablage avec de forts résidus de poussières blanches »
- Motion sans parti (F. Gerz) « Route cantonale de la Grand-Rue – Zone de rencontre 20 avec un flux et vitesse de trafic non adaptés »
- Postulat PVN (R. Mamie) « Voiture Mobility à La Neuveville »
- Postulat UDC (T. Gutmann) « Places de parc St-Joux »
- Postulat FOR (C. Nicolet/A. Guillaume) « Amélioration du parcage à St-Joux »
- Interpellation PLR (L. Longo) « Quid de la stratégie énergétique de La Neuveville ? 2.0 »

Développement :

- **Motion PLR (L. Longo) « Une reconnaissance pour les personnes reposant au Jardin du Souvenir »**

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- **Motion sans parti (F. Gerz) « Travaux d'entretien à la route cantonale de la Grand-Rue et sablage avec de forts résidus de poussières blanches »**

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- **Motion sans parti (F. Gerz) « Route cantonale de la Grand-Rue – Zone de rencontre 20 avec un flux et vitesse de trafic non adaptés »**

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- **Postulat PVN (R. Mamie) « Voiture Mobility à La Neuveville »**

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- **Postulat UDC (T. Gutmann) « Places de parc St-Joux »**

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- **Postulat FOR (C. Nicolet/A. Guillaume) « Amélioration du parcage à St-Joux »**

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- **Interpellation PLR (L. Longo) « Quid de la stratégie énergétique de La Neuveville ? 2.0 »**

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

13. Questions simples et traitement

Mme F. Maillat, PVN : « *Que devient le projet d'Espace de détente aux Prés-Guétins sur la parcelle 127, au nord du Jardin communautaire ?* »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : répond qu'un préprojet a été discuté avec la commission de la gestion du territoire, qui n'a pas abouti à un projet final. Il profite de cette question pour informer que l'équipe du service de la gestion du territoire est au complet, avec l'arrivée au 18 septembre dernier d'un chef de projets. C'est un dossier qui a été repris pour être mis en place en début d'année prochaine mais qui sera préalablement rediscuté en commission. L'idée était de faire une place de ping-pong avec quelques bancs, planter quelques arbres afin de créer un espace de détente sympathique. Il faudra voir si cela sera réalisable en une ou plusieurs phases.

M. T. Gutmann, UDC : « *Quel est l'état d'avancement des plans de quartiers de la place de la Gare, St-Joux et l'Usine Erismann ?* »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : indique que ces dossiers ont été repris le 18 septembre dernier à l'arrivée du chef de projet. Il est difficile pour lui de détailler ce soir ces dossiers. Il propose de répondre ultérieurement.

M. F. Gerz, sans parti : « *Les aménagements selon la loi sur les rives des lacs et des rivières (LRLR; RSB 704.1) favorisent les milieux naturels le long de l'Aar et au bord des plus grands lacs du canton de Berne. Dans ce cadre de cette loi, différentes études et travaux sur le plan de protection des rives ont déjà été réalisés ou sont en cours de réalisation à La Neuveville. Cher Conseil municipal, quel est le planning pour les réalisations des différents secteurs 1 à 5 (entre la Plage et Chavannes) ?* »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : ne peut pas donner un planning détaillé. Ce sont des réalisations qui sont en cours. Des discussions doivent encore avoir lieu avec les CFF. Il relève que le projet des CFF est repoussé de 3 ans, ce qui a un impact sur la planification des plans de protection des rives.

M. F. Gerz, sans parti : « *Cher Conseil municipal, quel est l'avancement de la mise en place d'une stratégie climatique/énergétique pour atteindre les objectifs de réduction de 50 % des émissions (base 1990) à l'horizon 2030 à La Neuveville ?* »

Mme C. Frioud Auchlin, maire : répond que depuis qu'elle est maire, la Commune met en place différentes stratégies. Elle relève néanmoins qu'il est compliqué d'agir au niveau des particuliers. Elle revient notamment sur l'article publié par le Journal du Jura sur la préoccupation intense de chaque Suisse par rapport aux causes environnementales. Il en ressort que les Suisses font finalement peu de choses afin d'améliorer la situation, notamment en ce qui concerne le trafic aérien. En ce qui concerne notre Commune, tout est mis en œuvre pour que, par exemple, les pompes à chaleur puissent être installées là où elles le peuvent, en conformité au règlement communal. Il est également fait en sorte de favoriser la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les toits des habitations privées. Des bornes électriques ont été mises en place afin de faciliter la recharge des voitures électriques. Ces améliorations se font également au niveau des bâtiments communaux comme par le changement du chauffage, l'isolation des bâtiments et l'installation de panneaux photovoltaïques. Tout est mis en œuvre pour procéder à des changements à notre échelle. Elle souligne que ce sujet est une grande préoccupation du Conseil municipal.

Mme S. Mamie, PVN : « *En vue des élections fédérales du 22 octobre, de nombreuses actions sont entreprises dans la région afin d'inciter la population à se rendre aux urnes en vue d'améliorer le taux de participation du Jura bernois et de notre représentation au Conseil national. Quelles actions proposées par Jura bernois.Bienne sont mise en place à La Neuveville ?* »

Mme C. Frioud Auchlin, maire : répond qu'un encart a été publié dans le Courrier de La Neuveville afin d'encourager la population à aller voter et surtout la mise en place d'un baromètre électoral, qui se situe devant le bâtiment communal. Elle indique que l'idée du baromètre électoral a été décidé par l'ensemble des communes du Jura bernois afin de montrer à la population le taux de participation des votes. Le taux de participation aux votations et élections étant faible dans notre région du Jura bernois, il est important que la population aille voter. Un flyer a été créé avec l'ensemble des candidat-e-s du Jura bernois, de tous partis confondus, afin de les mettre en avant.

Mme S. Orha, FOR : « *Est-ce que vous avez prévu de subventionner également des mesures avec effet d'économie d'énergie immédiates et éligibles pour tous les payeurs de factures d'électricité de La Neuveville, comme par exemple le remplacement de grands appareils électroménagers ?* »

M. K. Michel, conseiller municipal : répond l'ordonnance est entrée en vigueur depuis cette année. Dès lors, un bilan sera effectué à la fin de l'année et une présentation de celui-ci sera faite en début d'année prochaine.

Mme J. Moeckli, PSN : « *Face à la canicule de cet été, quelles actions la Commune a-t-elle entreprises pour adapter les conditions de travail du personnel communal, en particulier ceux qui sont exposés à la chaleur ou au soleil, comme les employés de la voirie ?* »

Mme C. Frioud Auchlin, maire : répond que cette année, des discussions ont lieu avec les collaborateurs de la voirie. Une adaptation des horaires a été faite en dans les cas où cela était nécessaire et de l'eau leur a été fournie. Elle rappelle que le Conseil municipal se préoccupe de la santé de ses collaborateurs.

M. C. Voisard, PVN : « *Le Conseil municipal a indiqué dans son rapport de juin dernier qu'un nouvel abri à vélos serait enfin installé en 2023 à la gare. Aux dernières informations, le dossier se trouve en attente à la Préfecture. Est-ce que ce délai pourra être tenu ?* »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : répond que le résultat du plan vélos, qui avait été lancé l'année dernière suite à la décision du Conseil général, est maintenant connu. Il démontre que, sur la place de la Gare, 42 places vélos pourraient être installées. L'offre actuelle en sa possession est pour 24 vélos. Elle se monte à moins de CHF 50'000.- et celle qui est pour 42 places de vélos se montent à plus de CHF 50'000.-. Ce qui veut dire qu'il devra revenir devant le Conseil général afin d'acheter cet abri à vélos. Il relève que l'idée est de mettre cet abri à vélos de 42 places pour combler les besoins et supprimer celui qui se situe sur le côté du bâtiment du Centre des Epancheurs. Ce dossier va passer au Conseil municipal prochainement afin de décider de la variante choisie. Pour l'instant, il y a des discussions qui ont lieu avec la Préfecture car il faut évidemment un permis de construire parce que c'est une installation fixe. Il relève que pour cette année, le délai sera un peu court. Il se laisse les trois premiers mois de l'année prochaine afin de mettre cette installation en place.

14. Communications

Mme C. Frioud Auchlin, maire : informe que Mme Sophie Wahlen, adjointe au chancelier municipal, a obtenu avec succès son diplôme de cadre en administration communale et la félicite pour cette réussite.

Mme C. Känel, FOR, présidente : remercie les conseillers généraux d'adresser leurs interventions effectuées durant la séance à la Chancellerie municipale afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Elle informe que les membres du Conseil général et du Conseil municipal sont conviés le 19 novembre 2023 à une balade organisée par MM. F. Teutsch et J. Niederer. Le flyer sera envoyé par courriel aux représentants de chaque parti. Elle ajoute que la prochaine séance du Conseil général aura lieu le jeudi 7 décembre 2023 à 18h30 et sera suivie par le souper de Noël.

La séance est levée à 20h45.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
La présidente L'adjointe au chancelier

C. Känel

S. Wahlen



Conseil général du 4 octobre 2023

Motion

Une reconnaissance pour les personnes reposant au Jardin du Souvenir

Résumé d'introduction de la motion

Dans le cadre du nouvel aménagement du cimetière communal et du « Jardin du Souvenir ». Le Parti libéral-radical souhaite adapter le règlement (art. 15) communal du cimetière et des inhumations pour que l'on puisse offrir la possibilité aux familles des défunts d'apposer le nom de leurs proches reposant au Jardin du souvenir. Il nous semble opportun de modifier cet article et de laisser la possibilité aux familles qui le souhaitent de faire mettre une plaque indiquant les Noms et Prénoms ainsi que la date de naissance et du décès de la personne dont les cendres y sont déposées.

Développement de la motion

Les paroisses de La Neuveville constatent que plus en plus de familles souhaitent mettre des cendres de leurs proches dans le Jardin du Souvenir de La Neuveville. Ce sont souvent des familles qui n'habitent plus dans la région et qui ne peuvent pas entretenir une tombe ou un columbarium. Le Jardin du Souvenir est un endroit dans le cimetière qui est fleuri, bien entretenu et qui permet le recueillement. En donnant la possibilité de mettre une inscription, le défunt reste honoré et n'est pas oublié. D'autres communes de la région proposent déjà cette possibilité.

Nous demandons donc au Conseil municipal d'adapter la base légale et d'installer un panneau sur lequel des plaquettes nominatives pourront être fixées. La commune se chargera d'inscrire et de fournir les plaquettes aux proches qui le souhaitent moyennant un émoulement (l'ordonnance sur les émoulements du cimetière et des inhumations). La durée de la concession de la plaquette peut être indiquée à l'art. 22 du même règlement communal.

La Neuveville, le 2 octobre 2023

Pour le PLRLN

Luca Longo
Membre du Conseil général

Municipalité de La Neuveville							
Reçu		le 2 OCT. 2023					
ADM	ECO	EQU	GTE	INS	LOI	SEC	SOC
AVS	CA1						

Francis Gerz, Rue de l'Hôpital 15, 2520 La Neuveville
francis.gerz@yahoo.de

079 632 83 07

Municipalité de La Neuveville							
Reçu	02 OCT. 2023						
MUNICIPALITÉ							
ADM	ECO	EQU	GTE	IMS	LOI	SEC	SOC
AMS	CAJ	PH	CM	CS			

Conseil général du 4 octobre 2023

Motion

Travaux d'entretiens à la route cantonale de la Grand Rue et sablage avec de forts résidus de poussières blanches.

Lors des derniers travaux d'entretiens de la route cantonale de Grand Rue l'entreprise Facchinetti (Neuchâtel) a procédé au sablage périodique du pavage pour combler les vides dus aux passages des véhicules.

Ce surplus de sablage doit en principe s'évacuer naturellement à travers l'eau de pluie durant ces prochains jours/semaines.

Pour ce fait l'entreprise a utilisé un sable de mélange calcaire de poussière blanche très fine et volatile qui s'infiltrer facilement et qui remonte dans les étages des appartements voisins.

Cela apporte un désagrément important pour les terrasses des restaurants et les magasins de la Grand Rue.

Cher Conseil Municipal, cette motion demande au Conseil Municipal de prendre contact avec l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne et de trouver à l'avenir une solution plus adaptée pour ces travaux de maintenance des pavés de la Grand Rue.

Merci d'avance de votre réponse.

Francis Gerz.

Francis Gerz, Rue de l'Hôpital 15, 2520 La Neuveville
francis.gerz@yahoo.de

079 632 83 07

Municipalité de La Neuveville							
Reçu		02 OCT. 2023					
COMMUNE							
ADM	ECO	EQU	GTE	INS	LGI	SEC	TR
AVS	CAJ	PH	CM	CS			

Conseil général du 4 octobre 2023

Motion

Route cantonale de la Grand Rue – Zone de rencontre « 20 » avec un flux et vitesse du trafic non adaptée

Nous constatons actuellement que la route cantonale de la Grand Rue avec sa zone de rencontre 20 présente plusieurs problématiques :

- Le respect de la vitesse de 20 Km/h est difficilement atteint,
- Un fort trafic transitoire touristique,
- Circulation des poids lourds de 40t,
- Une nuisance sonore liée aux pavés
- Situation dangereuse et conflictuelle entre les piétons et les véhicules, du fait du manque de visibilité de la zone 20 (prioritaire aux piétons) et de la confusion générée par la zone 30 en continuité de celle-ci.

Cette motion demande à la Municipalité de prendre contact avec le canton de Berne pour étudier la possibilité de limitation de la circulation (nombre de véhicules de transit à travers la vieille ville concernant la route cantonale de la Grand Rue) et le respect des limitations de vitesse.

Merci d'avance de votre réponse.

Francis Gerz.



Municipalité de La Neuveville						
Reçu		02 OCT. 2023				
N° de dossier						
ADM	ECO	EQU	GTE	INS	LOI	SEC
X						
AVS	CAJ	IPH	CM	CG		

Conseil général du 4 octobre 2023

Postulat

Voiture Mobily à La Neuveville

Résumé

Dans le cadre du développement de la mobilité douce et accessoirement dans celui des préoccupations liées au manque de places de parc dans notre localité, le présent postulat invite le CM à examiner la mise en place d'un concept de dépôt d'une ou plusieurs voiture Mobily sur le territoire communal.

Développement

Dans sa réponse à la Question simple du sous-signé au CG du 14 juin dernier concernant l'enlèvement d'une voiture Mobility déposée à la gare de La Neuveville, le CM a répondu que ce véhicule n'était pas assez rentable et que par conséquent il a été renoncé à ce service.

L'auteur du postulat demande au CM de revoir cette décision et d'étudier un concept de dépôt de voitures Mobility sur le territoire communal. Les arguments pour cette demande sont les suivants :

- Évolution des sensibilités sur cette question ;
- Options d'amélioration de la rentabilité par l'usage de la voiture Mobility par le personnel communal pour ses déplacements professionnels ;
- Instrument potentiel de soutien aux plus jeunes, aux plus défavorisés et pour certains aînés dont la gestion d'un véhicule



peut devenir une charge complexe ; contribution potentielle à l'amélioration des budgets de certains ménages ;

- Élément de décision pour certains ménages de renoncer à la voiture ou le plus souvent à la seconde voiture ;
- Contribution générale à réduire le nombre de voitures en circulation, de diminuer la pollution, l'encombrement et les besoins en places de parc ;
- Contribution à la labellisation du label « Cité de l'Énergie ».

Le présent postulat demande au CM de procéder à une étude d'opportunité d'un concept de dépôt de voitures Mobility à La Neuveville. Cette étude inclura les variantes de synergie avec les Communes voisines, en particulier celle du Landeron, les options d'usages internes et des variantes de mises à disposition à des conditions favorables aux jeunes, aux aînés et aux personnes défavorisées.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Richard Mamie', is written over a faint grid background.

Pour les Verts La Neuveville
Richard Mamie

signature



Municipalité de La Neuveville							
Reçu	02 OCT. 2023						
Proposé à							
ADM	ECO	ECU	GTE	INS	LOI	SEC	SOC
AMS	CAJ	PH	CM	de			

Conseil général du 04 octobre 2023

Postulat

Places de parc St. Joux

Résumé

La situation de parcage pose de gros problèmes pendant les événements organisés sur le site de St. Joux. Voici peut-être quelques idées à développer.

Développement

Des places de parc seront faites au chemin de Ruveau après la fin des travaux au chemin des Celliers. De même, quelques places pourraient être aménagées au chemin de St Joux le long de la nouvelle barrière de l'ancienne FRIFRI !

A la croisée des chemins des Lorettes, du Rêche et du Stand se trouve une parcelle herbeuse au sud de l'ancien stand de tir.

Ne pourrait on pas aménager cette parcelle afin d'y faire une place de parc aléatoire pour y parquer, pendant les manifestations, le bus du FC, les voitures des entraîneurs et des joueurs ainsi que les voitures des bénévoles ? L'accès au terrain peut se faire en toute sécurité par le sous-voie.

D'autre part, le chantier de l'extension de Mon Repos arrive à sa fin. La place de parc des ouvriers du chantier au chemin des Vignolans, arrivant sur le chemin du Stand, n'est plus que partiellement utilisé et se prêterai aussi pour parquer des véhicules pendant les manifestations. A se concerter avec Mon Repos.

Le but n'étant pas de créer de nouveaux parking mais de délester celui de St. Joux pendant les manifestations.

La Neuveville, le 02.10.2023

Pour l'UDC La Neuveville

Tony Guetmann



Postulat à l'attention du Conseil général de La Neuveville

Séance du 4 octobre 2023

Amélioration du parcage à St-Joux

Ce postulat a pour objectif d'offrir aux résidents et visiteurs de la Neuveville une accessibilité améliorée à la zone de St-Joux, d'une part par l'augmentation du nombre de place de parc et d'autre part par la transmission d'informations en temps réel sur les différentes zones de parcage de notre commune.

Développement

Le développement de la zone de St-Joux ces dernières années est le reflet du dynamisme de notre commune, de ses concitoyens, des autorités législatives et exécutives. Les écueils ont certes été nombreux et les projets parfois difficiles à concrétiser. Le résultat n'en est que plus réjouissant avec une reconnaissance large de la qualité du travail réalisé.

Preuve à l'appui, l'affluence toujours plus grande dans la zone de St-Joux, par des personnes qui apprécient tout particulièrement cet environnement propice aux activités sportives, aux fêtes de famille, aux événements organisés par nos sociétés, au farniente, aux offres culinaires sans que cette liste soit exhaustive.

Les capacités de parcage dans cette zone sont notoirement insuffisantes. Cette situation génère une frustration toujours plus grande de la population de notre commune, des résidents de la zone de St-Joux et des visiteurs externes.

La réponse actuellement proposée actuellement, consistant à faire respecter les règlements par la verbalisation, a atteint ses limites. Il n'est plus acceptable de dépenser à fonds perdus des dizaines de milliers de francs par année, en frais d'agents de sécurité.

Des discussions autour du projet de budget 2024 indiquent qu'un montant de CHF 40,000 a été prévu pour des prestations en lien avec la gestion du parking, et ceci pour la seule manifestation Maracana.

Il y a probablement plusieurs éléments qui rendent compliquée l'amélioration des capacités de parcage dans la zone de St-Joux. Il y a aussi le bon sens qui dit que le statu quo n'est pas acceptable comme ne sont pas acceptables les dépenses à fonds perdus.

Lors des grandes affluences il est constaté que, tout naturellement, les visiteurs positionnent leurs véhicules sur la zone d'herbe à l'est du parking. Pourquoi ne pas reconnaître que c'est probablement une bonne idée que de régler le parcage sur cette zone tout en assurant une bonne accessibilité, un marquage adéquat tout en conservant les surfaces vertes et en tenant compte des conditions climatiques.

Augmenter le nombre de places de parcs n'est pas suffisant sans l'acquisition et la transmission d'informations claires aux usagers arrivant dans notre commune. Des systèmes autonomes, fonctionnant à l'énergie solaire et permettant de contrôler en temps réel les places disponibles dans les différentes zones de stationnements, permettront d'orienter directement les visiteurs vers le parking le plus proche.

Ceci permettra d'éviter les allers-retours incessants de véhicules générateurs de bruit, danger et pollution.

Nous demandons au conseil municipal de se saisir de ce dossier en proposant de réorienter les budgets 2024 alloués aux agents de parking, et de réaliser la mise en œuvre de la solution plus pérenne proposée dans ce postulat.

Pour Forum neuevillois

A handwritten signature in black ink, consisting of two distinct parts. The first part is a large, stylized 'C' followed by a dot, and the second part is a long, sweeping horizontal line that ends in a small upward tick.

Christophe Nicolet et Alain Guillaume



Conseil général du 4 octobre 2023

Interpellation parlementaire

Quid de la stratégie énergétique de La Neuveville ? 2.0

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers généraux et municipaux,

Si le titre de cette interpellation vous est familier, c'est que le Parti libéral-radical interpelle une seconde fois l'exécutif neuvevillois à ce sujet. Depuis le 3^{ème} changement à la tête du Service de l'équipement de La Neuveville, de la reprise du dossier par le département des loisirs, sport et de la culture et la décision de la non-labélisation « Cité de l'énergie » de la commune, que pouvons-nous attendre de la stratégie énergétique à court et moyen terme de La Neuveville ?

Lors du dernier Conseil général, le législatif neuvevillois l'a bien compris : La Neuveville ne vise pas la labélisation « Cité de l'énergie ». Soit, mais quelle est la feuille de route de notre commune en matière d'énergie, de production et d'assainissement énergétique ?

Nous nous interrogeons donc sur le mandat du Conseil municipal confié à M. Louis (département des loisirs, sport et culture) :

- Quel est exactement le cadre de ce mandat au sujet de la politique énergétique de La Neuveville et l'indemnisation ?
- Quelle est l'autorité politique législative compétente pour suivre le mandat de M. Louis (la commission des loisirs ? Une nouvelle commission de l'énergie ? Le Conseil général ?)
- Pourquoi le Conseil municipal n'a pas souhaité confier ce mandat au Service de l'équipement et à son responsable politique ? Ce service détient toutes les compétences pour mener à bien cette réflexion, et la thématique des énergies renouvelables est déjà dans les attributions de la commission de l'équipement.
- Quels buts ont été fixés dans la réalisation de ce mandat ?
- Quel mandat externe compétent dans la gestion de projet et de stratégie énergétique sera donné pour définir une stratégie pertinente pour notre cité ?
- Quand le Conseil municipal présentera sa feuille de route en matière d'énergie, de production et d'assainissement énergétique ?

La Neuveville, le 2 octobre 2023

Pour le PLRLN

Luca Longo
Membre du Conseil général

FDP
Die Liberalen

PLR
I Liberali

PLD
Ils Libéraux

Municipalité de La Neuveville								
Reçu		02 OCT. 2023						
Mandat								
ADM	ECC	EQU	GTE	INS	LOI	SEC	SOC	
AMS	CAJ	PH	CM	CG				